

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

99\_DE-014-200086379-20250520-DEL20250504

Date de convocation  
14 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt mai à 18h30  
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni  
dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence  
de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance  
**20 mai 2025**

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémie Roseau, Jean-Michel Eude, Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Laurent Weinreich, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Christian Grelé, Précilla Carré, Eric Huet, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29

Présents : 20

Pouvoir : 6

Excusés : Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Corentin Riou, Emmanuelle Isabelle, Delphine Besson, Anne-Claire Poignard,

Votants : 26

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Julie Morin,

Pouvoirs :

Marinette Lebon a donné pouvoir à Edith Aubert  
Véronique Gicquel-Auzannet a donné pouvoir à Emmanuel Bardeau  
Corentin Riou a donné pouvoir à Catherine Letellier  
Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Jérémie Roseau  
Delphine Besson a donné pouvoir à Sandrine Boire  
Anne-Claire Poignard a donné pouvoir à Christian Asse

Sandrine BOIRE est désignée secrétaire de séance.

DEL2025\_05\_04

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE SAINT-HYMER D'UNE SURFACE DE 80M<sup>2</sup>  
APPARTENANT A LA SAPN**

La commune de Pont-l'Evêque est propriétaire sur la commune de Saint-Hymer de 2 parcelles cadastrées A N°131 et A N°132, sur lesquelles se trouve la station de pompage de la source Plouin.

Lors de l'édification de la clôture de ces parcelles, celle-ci a été installée en partie sur la parcelle A N°385 appartenant à la SAPN.

Afin de régulariser cette situation ; il est proposé au conseil municipal de procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle A N°385 pour une surface de 80m<sup>2</sup> au prix de l'Euro symbolique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

A l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à cette acquisition

- **DIT** que les frais de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur
- **CHARGE** Maitre Thomas HOULEY de l'office CHANCÉ-VARIN & ASSOCIÉS de Pont l'Evêque, de la rédaction de l'acte,

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,

Sandrine BOIRE



Le Maire

Yves DESHAYES



The stamp features a central figure, likely a saint or local hero, surrounded by text. The outer ring contains the text "VILLE DE PONT-L'EVÊQUE" at the top and "CALVADOS" at the bottom, with a small star in the center.